

Le 10/07, le tribunal de commerce de Paris a validé la transaction prévoyant le versement d'un million d'euros par ARS à MSF et SAI. En échange de cette somme, les représentants judiciaires des 2 sociétés s'engagent à ne pas engager de poursuites. Cet argent sera distribué aux créanciers. Le 03/04 dernier, la société Moquettes et sols de France (MSF) et sa filiale Support Ardennes industries (SAI), qui produisent à Glaise/08 de la moquette de marque Tecsom en sous-traitance pour l'[ARS - AGENCE POUR LA RENOVATION DES SOLS](#) étaient placées en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité. Le 03/06 faute de repreneur, leurs 38 salariés étaient licenciés.